



VILLE DU LOCLE



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Communiqué de presse

HE-ARC : le comité stratégique veut un site unique à Neuchâtel

Les Villes des Montagnes neuchâteloises sont indignées.

Elles exigent une rencontre immédiate avec le Conseil d'Etat

A la suite de la décision du comité stratégique de ne retenir que la ville de Neuchâtel comme site unique de la HE-ARC, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds expriment leur indignation. Elles y voient un acte de défiance et de mépris à l'égard des trois villes du canton, lesquelles avaient reçu hier encore l'assurance du Conseil d'Etat qu'il proposerait un site unique dans les Montagnes neuchâteloises, dans le cadre d'une réflexion sur la constitution d'une agglomération. Les deux Villes exigent la réunion immédiate du Conseil d'Etat et de leurs exécutifs pour clarifier les raisons de cette décision. Elles entendent qu'elle soit réexaminée.

Les Conseils communaux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont pris connaissance avec consternation de la décision communiquée par le comité stratégique de la HE-Arc en début de soirée de jeudi concernant le regroupement des sites de formation.

La consternation des Conseils communaux vient du fait qu'au cours d'une réunion, convoquée par le Conseil d'Etat mercredi, une délégation des trois Villes a eu l'occasion de réaffirmer sa volonté de constituer une agglomération à l'échelle du canton et d'inscrire la question de la localisation des HES dans le cadre de ce projet.

Toutes les parties ont convenu de l'importance stratégique de ce dossier pour l'avenir de l'ensemble du canton de Neuchâtel.

La délégation des trois Villes a affirmé l'importance d'une localisation des formations HES au cœur du tissu industriel. Elle a considéré que cet élément constitue un facteur d'équilibre par rapport à la présence de l'Université et du CSEM à Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat a clairement indiqué qu'il partageait ce point de vue. Il a décidé de convoquer deux séances de travail supplémentaires en janvier avec les mêmes partenaires et de demander au comité stratégique de différer sa décision d'un mois.

Indépendamment des problèmes de fond, la décision prise aujourd'hui par le Comité stratégique de la HE-ARC constitue un acte de défiance et de mépris à l'égard des trois Villes, en particulier du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Un tel acte

remet gravement en cause le climat de confiance dans lequel devraient se conduire les dossiers importants pour le développement du canton et de ses régions.

Aux yeux des Exécutifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds, les décisions communiquées aujourd'hui, si elles ne traduisent pas du mépris à l'égard des autorités communales et des populations qu'elles représentent, elles témoignent alors d'un dysfonctionnement grave du collège gouvernemental ou d'une inquiétante faiblesse de celui-ci au sein des organes de la HE-ARC.

Les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds exigent donc du Conseil d'Etat in corpore une rencontre le 22 décembre encore afin de clarifier les raisons de cette décision incompréhensible.

Sur le fond, cette décision constitue une atteinte si grave à l'équilibre régional et à l'avenir industriel du canton qu'elle ne saurait être acceptée et qu'elle doit être remise en question. Les Conseils communaux appellent populations, autorités et acteurs économiques des Montagnes neuchâteloises à se mobiliser dans ce but.

Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le 21 décembre 2006

Pour d'éventuelles précisions, les chargés de communication des Villes du Locle (Bernard Vaucher – 032 933 84 14 bernard.vaucher@ne.ch - www.leloclle.ch) et de La Chaux-de-Fonds (Rémy Gogniat – 032 967 62 08 remy.gogniat@ne.ch - www.chaux-de-fonds.ch), renseigneront les journalistes ou les mettront en relation avec les autorités ou les personnes concernées.